

1
(N° 82.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1843.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la demande du sieur Begasse.*

MESSEURS ,

Le sieur Charles-Marie-Martin-Joseph Begasse a vu le jour à Schleiden (ancien département de l'Ourthe), le 22 brumaire an VI; il est aujourd'hui fabricant de couvertures de laine à Liège qu'il habite depuis l'année 1826.

Le pétitionnaire, qui est associé avec son frère aîné, naturalisé depuis le 31 décembre 1840, possède en Belgique le siège de sa fortune et de ses affaires; l'établissement industriel qu'il exploite est important et a beaucoup fructifié.

Il résulte des renseignements obtenus que le suppliant a épousé une Belge en 1842, et que sa conduite a toujours été bonne et honorable.

Les autorités consultées estiment qu'il y a lieu à lui accorder la faveur qu'il sollicite.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
DU BUS AÎNÉ.